

LETTRE OUVERTE AUX MEMBRES DU CONSEIL FEDERAL - MAI 2025

Mesdames et Messieurs les Conseillers fédéraux,

Madame la Présidente de la Confédération,

Monsieur le Conseiller fédéral des Affaires Étrangères,

L'horreur génocidaire diffusée en direct des massacres et de la famine infligés par le gouvernement israélien à des millions de Palestiniens et de Palestiniennes dans la bande de Gaza illégalement occupée, a atteint un point de rupture.

Dernièrement, nous avons assisté à des déclarations de plusieurs États occidentaux reflétant un changement politique symbolique. Les actes dans la bande de Gaza « *vont dans le sens d'un nettoyage ethnique et d'un génocide* », a dénoncé vendredi 23 mai une rapporteure de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), qualifiant « *le massacre qui se déroule actuellement* » d'« *immense tragédie* ».

Lorsque des milliers de bébés qui pourraient être les nôtres, regardent la mort dans les yeux parce que l'occupation israélienne interdit l'entrée de tous les produits à Gaza, y compris le lait maternisé et les fournitures médicales essentielles, **PLUS JAMAIS, c'est MAINTENANT. !**

Notre gouvernement est loin de respecter les obligations légales qui lui incombent en vertu du droit international, notamment les Conventions de Genève, la convention sur le génocide et la convention sur l'apartheid. Il est tenu non seulement de s'abstenir de commettre un génocide, mais aussi de le prévenir et de le punir. **Cette obligation est immédiate et contraignante.**

L'année dernière, les experts des droits de l'homme des Nations unies ont déclaré, à la suite de la décision de la CIJ concernant l'occupation illégale et l'apartheid israélien, que pour remplir leurs obligations légales, les États doivent au minimum « **annuler ou suspendre les relations économiques, les accords commerciaux et les relations universitaires avec Israël qui peuvent contribuer à sa présence illégale et à son régime d'apartheid dans le territoire palestinien occupé** » et « **imposer un embargo total sur les armes à destination d'Israël** ».

Nous demandons au Conseil fédéral de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour remplir les obligations de la Suisse de non-complicité, de prévention et de punition du génocide du gouvernement israélien contre les millions de Palestiniens et Palestiniennes à Gaza.

C'est un devoir légal et moral de mettre fin à ce génocide, pas un choix.

Nous exigeons que nos représentant-es élu-es respectent ce devoir, au lieu de se contenter de prendre des postures, de faire des vœux pieux ou, pire, de rester complices alors que le gouvernement israélien extermine Palestiniens et Palestiniennes et anéantit les fondements du droit international.

Levons-nous ensemble pour la libération de la Palestine et pour la défense de notre humanité commune. Battons en brèche l'axe de la «loi du plus fort», car la solidarité est notre avenir. L'heure des sanctions légales a sonné.

SIGNATAIRES

NOM	Prénom	Signature

Imprimer, signer et renvoyer avant le 30 juin 2025 à : Mme Nicole Lamon, Vice-chancelière du Conseil Fédéral – Bundesplatz 3 - 3003 Berne